

JUIN 2019

Que s'est-il passé en mai ?

PUCES DES JARDINIERS :

L'association ARLET remercie les sponsors, les exposants, les bénévoles ainsi que les visiteurs, qui ont fait vivre, dimanche 28 avril, cette nouvelle journée des puces des jardiniers. Bravo aux heureux gagnants de la tombola : Mr Bouvet ; Mlle Lourdeau Julie ; Mme Doublet Monique ; Mme Dignes Danielle ; Mr Troadec ; Mme Poirier Maryvonne.



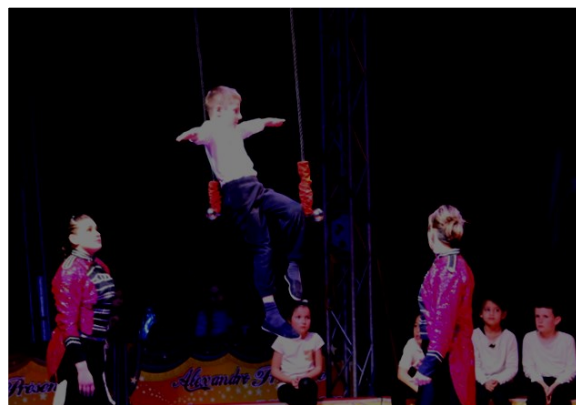
« FÊTE VOS JEUX ! » UNE JOURNÉE LUDIQUE AU PARC

Le Comité des Fêtes a proposé dimanche 19 mai, une nouvelle animation : une rencontre conviviale autour de jeux géants (chamboule-tout, dames, palets...) et une présentation de photos anciennes de la commune et des événements du passé qui l'ont animée. Les visiteurs, venus nombreux, ont pu profiter de la douceur colorée des fleurs du parc et des diverses activités offertes aux petits et aux grands.. Le temps est resté clément jusqu'en fin d'après-midi, le Comité et notamment Isabelle Thépaut sa présidente, se sont « félicités du déroulement de cette journée, qui était une première ». Comptant renouveler cette expérience réussie, l'association fait d'ores et déjà un appel à toutes les personnes qui seraient volontaires de prêter des photos des années 60 à nos jours, pour créer une nouvelle exposition l'an prochain.



Le Cirque Alexandro Klising s'invite à l'École Saint François

Du lundi 6 au vendredi 10 mai, tous les élèves de l'école Saint François ont participé à un stage « cirque » sous un chapiteau, afin de découvrir diverses disciplines : trapèze, l'équilibre sur fil et sur boule, jonglage, acrobatie, rouleau américain, clown, ... et la vie du cirque avec la troupe d'Alexandro Klising. Le dépassement de soi, la confiance, et le plaisir ont permis à tous ces artistes en herbe de présenter un spectacle à leur famille le vendredi soir après une semaine d'investissement, d'effort, et de fierté.



Bulletin municipal : Ce bulletin mensuel est à votre disposition dans les commerces, à la mairie, à l'îlot z'enfants (ALSH), à l'îlot mots (bibliothèque). N'hésitez pas à le demander. Vous pouvez également le télécharger gratuitement

Présents : DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, ÉON Christophe, DELÉPINE Didier, THÉPAUT Isabelle, BOULIGAND Laëticia, FORESTELLO Fabien, RENAUD Sébastien, FILÂTRE Félicien, RABANNE Myriam, SIRODOT Loïc, PAITEL Patricia, HARDAT Bénédicte.

Absents excusés : PLISSON-NEAU Yann, BRÉHIER Sylviane, LE MÉE Philippe, MANROT Crystel.

Modification statutaire du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vu l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2018 portant sur la création de la commune nouvelle de Piré-Chancé, accepte le retrait de la commune de Piré sur Seiche du SIEFT et l'arrivée de la nouvelle commune Piré-Chancé.

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Après délibération, le Conseil à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la DIA présentée par Me ANDRE de Janzé concernant les parcelles AB 192 et 193 d'une superficie totale de 548 m², rue des Mimosas.

Rémunération des vacataires ALSH

Mme Bertin, Adjointe au Maire en charge de l'enfance et de la jeunesse, rappelle au Conseil Municipal que la commune a recours à des vacataires à l'ALSH. Elle rappelle que la rémunération des animateurs vacataires n'a pas été augmentée en 2018 et invite le Conseil à revoir la rémunération des animateurs vacataires de l'ALSH.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

fixe la rémunération brute des vacataires à compter du 1^{er} juillet 2019 comme suit:

Animateur sans formation : 50.68 € /jour, 57.55 / jour mini-camps.
Animateur stagiaire 52 €/jour, 59 €/jour mini-camps.

Animateur BAFA : 73 €/jour et 84€/jour mini camps.

Choix du cabinet pour l'étude urbaine

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour une étude urbaine. La commune a reçu 7 offres, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'analyse des offres.

A la suite de cette analyse, trois candidats ont été reçus en audition.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les notes définitives des candidats suite aux auditions et propose de retenir l'offre du cabinet Gwénaél MASSOT Architecte qui a présenté l'offre la mieux-disante pour un montant 19700€ HT pour la tranche ferme et de 4000 € HT pour la tranche optionnelle (participation citoyenne pour le secteur des Rhododendrons) soit un total de 23700 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer l'étude urbaine au cabinet Gwénaél MASSOT Architecte pour un montant de 19 700,00 € HT et renonce à la tranche optionnelle.

Négociation du prix des terrains à vendre à l'entreprise Ages & Vie

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise Ages & Vie a démarché la commune pour un éventuel projet d'implantation de résidence sénior sur la commune. La commune a proposé un terrain lui appartenant à l'entrée Est du parc Marcel Boisnard à 20 € le mètre carré. L'entreprise Ages & Vie a rendu une réponse négative en mars 2019 en raison du cout élevé du terrassement, de la complexité technique et foncière du projet.

Monsieur le Maire fait lecture des différents échanges avec Ages & Vie, et présente l'offre qui inclut une partie du terrain appartenant à la commune et une propriété

privée.

La proposition étant en étude par le comité de direction de Ages & Vie, Monsieur le Maire rappelle qu'il serait souhaitable de ne pas passer à côté de ce projet, et pour cela propose de baisser le prix de vente de 20 € le mètre carré à 15 €.

Les membres du Conseil Municipal échangent sur les arguments avancés par Ages & Vie et sur la négociation du prix de vente avec l'entreprise.

Un débat avec les conseillers municipaux s'ensuit. Les remarques et avis sont les suivants :

- *le projet inclut une propriété privée, il conviendra d'informer le propriétaire afin de recueillir son avis sur une éventuelle baisse du prix,*

- *la baisse du prix de 20 € à 15 € représente une diminution de 7500 € du prix de vente.*

- *un membre du Conseil Municipal souhaite garder le prix de vente à 20 €.*

- *ce projet est sans frais pour la commune, tandis que des projets similaires proposés par les bailleurs sociaux nécessitent une mise à disposition gratuite d'un terrain communal ainsi que la prise en charge par la commune de la desserte en réseaux.*

- *l'entreprise Ages & Vie pense que le terrain est classé « domaine naturel départemental » mais Monsieur le Maire confirme que ce n'est pas le cas.*

Monsieur le Maire propose de refaire une offre à Ages & Vie à 15 € le mètre carré avant le passage du dossier en comité de direction fin mai.

Madame BRÉHIER Sylviane a donné procuration à Monsieur FORESTELLO Fabien sur ce point, le nombre de votants est donc de 16.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 7 voix contre, décide de baisser le prix de vente du mètre carré de 20 € à 15 €.

Validation du PLUiH

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet PLUiH a été présenté en conseil municipal du 11 avril 2019 puis arrêté en conseil communautaire

le 18 avril 2019.

Les Communes sont donc invitées à se prononcer sur le dossier arrêté en conseil communautaire du 18 avril 2019 et transmis en amont du Conseil Municipal, en particulier sur les éléments des OAP par bourg et sur les dispositions réglementaires qui les concernent.

Il est précisé que :

Les modifications demandées par les Communes sur le zonage et les OAP courant février ont été majoritairement prises en compte.

Les modifications demandées par les communes lors des conseils municipaux d'avril, sont à reformuler dans cette délibération afin que des ajustements puissent être apportés au projet arrêté.

Les étapes qui suivront sont présentées :

L'enquête publique d'une durée minimale de trente jours, prévue en septembre-octobre 2019 ;

L'approbation du PLUiH par le Conseil communautaire après prise en compte des avis, des résultats de l'enquête publique et du rapport du Commissaire ou de la Commission d'enquête. Il est précisé que le dossier d'enquête publique et le rapport du commissaire ou de la commission d'enquête seront présentés lors d'une conférence intercommunale rassemblant les Maires des 20 Communes.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'émettre un **avis favorable** sur le projet de PLUiH arrêté ;

- CONSIDERE qu'il y a lieu de réaliser quelques ajustements au projet et de les porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique : En zone Ah, la règle d'implantation des annexes à une distance maximale de 20 mètres par rapport à la construction principale ne convient pas à Monsieur le Maire. Il souhaite que cette distance maximale soit portée à minima à 50 mètres.

En zone Ah, l'emprise au sol maximale cumulée de 80m² pour les annexes des constructions à usage d'habitation semble

insuffisante à Monsieur DERVAL. Il souhaite qu'elle soit portée à 100 m².

Il convient de redessiner le tracé des STECAL à vocation économique. Certains tracés ne sont pas corrects.

Tarifs ALSH 2019 : Pénalités pour défaut d'inscription et de désinscription de l'ALSH

Isabelle BERTIN, Adjointe au maire, rappelle que le Conseil Municipal a fixé les tarifs des services périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2019-2020.

Elle invite le Conseil Municipal à supprimer les pénalités pour défaut d'inscription ou de désinscription de l'ALSH, Elle propose aux membres du

Conseil Municipal de maintenir les pénalités pour tout enfant inscrit à la garderie avant 8H00 ou après 18H00 et finalement non présent, en raison du coût supplémentaire important que représente l'emploi d'un animateur sur ces créneaux horaires pour quelques enfants seulement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : FIXE les pénalités d'absence injustifiée à l'ALSH dans les conditions suivantes : En période scolaire, les modifications ou annulations pour les mercredis doivent être faites par mail avant le mardi 13h30. Passé ce délai, la journée ou la demi-journée sera facturée sauf raison d'ordre familial grave

ou sur présentation d'un justificatif médical. Pendant les vacances scolaires, les modifications ou annulations doivent être faites par mail la veille avant 13h30. Il conviendra de tenir compte des jours fériés et ouvrables. A titre d'exemple, une annulation pour le lundi devra être faite le vendredi précédant avant 13h30. Passé ce délai, la journée ou la demi-journée sera facturée sauf raison d'ordre familial grave ou sur présentation d'un justificatif médical. Tout enfant présent à l'ALSH sans y avoir été préalablement inscrit pourra y être accueilli dans la limite des places disponibles, et dans le respect des taux d'encadrement en vigueur. La

demi-heure de garderie est due dans son intégralité avec une pénalité de 5 € pour tout enfant inscrit avant 8H00 ou après 18H00 et finalement non présent.

Tarifs ALSH 2019 : Tarifs appliqués aux employés communaux

Madame BERTIN, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les tarifs appliqués aux enfants des employés communaux à l'ALSH. Elle propose de leur faire bénéficier d'un tarif privilégié en leur appliquant la tranche inférieure à leur quotient familial. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE que les employés communaux bénéficieront d'une facturation sur la tranche inférieure à leur quotient familial.

BIBLIOTHEQUE NOUVEAUTES

Venez découvrir les nouveautés de la bibliothèque : romans, documentaires et bandes dessinées.

Grâce à votre nouvelle carte, pensez désormais à réserver vos documents sur la Médiathèque en ligne.

Pour plus de renseignements, renseignez-vous à la bibliothèque !

EXPOSITION A LA BIBLIOTHEQUE

Du 6 mai au 10 juin, venez découvrir l'exposition « Ma Maison est en carton » prêtée par la Médiathèque départementale. Haute en couleurs, dédiée à la littérature jeunesse, elle égaye les murs de la bibliothèque. Retrouvez l'ensemble de leur catalogue sur leur site pour vous faire plaisir ou pour offrir.



Le département est déclaré en état de vigilance **sécheresse**

du 15 mai au 31 octobre 2019.

L'arrêté est affiché en mairie précisant les différentes interdictions et préconisations.

PROGRAMME BREIZH - BOCAGE = REPLANTATION ET RESTAURATION DE HAIES BOCAGÈRES 2018-2020

Un accompagnement dans la réalisation de vos travaux bocagers.

Cindy GAUTIER Chargée de mission—42 rue de Sabin
35470 BAIN DE BRETAGNE Tél : 02 99 43 07 43
breizhbocage@bretagneportede Loire.fr
Du Lundi au vendredi de 9h à 17h

CHANGEMENT DES COORDONNEES DU CDAS :
14 RUE DE LA SEINE
ZONE D'ACTIVITÉS
CHÂTEAU GAILLARD
35 470 BAIN DE BRETAGNE

Des plantes toxiques s'invitent dans nos jardins. Soyez vigilants !



L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE

L'Agence régionale de la santé Bretagne et la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) alertent sur la présence de plantes exotiques qui commencent à envahir les jardins, les champs, les bords de route de Bretagne, lesquelles peuvent être néfastes pour la santé : pollen allergisant, sève pouvant provoquer des brûlures, baies toxiques... C'est pourquoi des réseaux d'observateurs locaux se mettent en place sur toute la région, afin de limiter leur propagation. Sur votre territoire c'est à la communauté de commune qu'il faut se référer localement, laquelle sert de relais avec la FREDON pour organiser l'arrachage de ces plantes. Des dépliants vous permettant de reconnaître facilement ces plantes sont à votre disposition en mairie ou à la communauté de communes.

Vous reconnaissez une de ces 4 plantes ? Prenez-la en photo, localisez-la de façon précise sur une carte, et envoyez ces informations par e-mail à la communauté de commune : Service Bocage et Environnement de Bretagne porte de Loire Communauté : breizhbocage@bretagneportede Loire.fr / Tél : 02 99 43 07 43.

AGENDA JUIN JUILLET 2019

VENDREDI 14 JUIN
A 19 H
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TRIANGLE
FOOTBALL CLUB
SALLE POLYVALENTE

DIMANCHE 16 JUIN
KERMESSE DE L'ÉCOLE
SAINT FRANÇOIS
Parc Marcel Boizard

SAMEDI 22 JUIN
CONCOURS DE PALETS
TERRAIN DE SPORTS
Organisé par
le Palet Ercéen

DIMANCHE 30 JUIN
KERMESSE DE L'ÉCOLE
JULES VERNE
Salle de la Fleuriais

Suivez-nous aussi sur
facebook
www.facebook.com/erceenlamee35

MODIFICATION HORAIRE
OUVERTURE MAIRIE ET
AGENCE POSTALE :
DURANT LES CONGÉS D'ÉTÉ
DU VENDREDI 12 JUILLET AU
VENDREDI 23 AOUT :
FERMETURE À 16H30 AU LIEU
DE 19H LE VENDREDI

SAMEDI 20 JUILLET 2019
REPAS
(A PARTIR DE 19H30)
BAL CHAMPETRE

FEU D'ARTIFICE
(A PARTIR DE 23 HEURES)



COMITÉ DES FETES
Réservations repas : 02 99 44 30 23 / 06 07 95 91 01

ROBIN
Agri
SARL TP

Fabien
06 50 33 26 44

sarlobin.agritp@gmail.com

La Mariais - 35620 ERCÉ-EN-LAMÉE

- ✓ Désherbage mécanique des voiries
- ✓ Engazonnement, implantation de pelouse
- ✓ Arracheuse à pommes de terre
- ✓ Broyeur à axe horizontal



Réveillez vos papilles !

chez votre Artisan Boucher

PROMO*

- 1 KG DE SAUCISSES
- 1 KG DE CHIPOLATAS
- 1 KG DE MERGUEZ
- 1 KG DE POITRINE DE PORC
- 1 KG D'ÉCHINE DE PORC

DU 7 AU 23
JUIN 2019

POUR L'ACHAT
D'UN COLIS
BARBECUE :
1 BOUTEILLE
DE VIN ROSÉ
OFFERTE

38.90 € le colis
soit 7.78 € le KG

Retrouvez votre boucher préféré,
ses promos, ses infos, ses recettes sur

www.bouchersdoubles.com

*Offre valable chez les Bouchers adhérents du groupe Les Bouchers Doubles



Un barbecue WEBER est à gagner
par tirage au sort

Boucherie MERCIER : 02 99 44 30 23

Artisans, commerçants, associations, faites nous parvenir vos articles par mail : communication@erceenlamee.fr